

Commune de CHABRELOCHE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2017

PRESENTS : GENEST Christian, DUBOST Jean-Pierre, SOANEN Claudine, GRANADOS Alain, VENTAS Annie, ROSE Olivier, GAMEIRO Fabienne, TARRERIAS Stéphanie, PERRIN Isabelle, BRETTON Julien,.

ABSENT : CARTON Mireille, MOUSSET Christophe, FERRET Christian, FAYE Jean-Baptiste GUILHAUMON-ARAUJO Fabienne.

POUVOIR : MOUSSET Christophe à SOANEN Claudine.

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE CARBURANT STATION SERVICE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2017 décidant le lancement d'une consultation pour accord cadre à bons de commande pour la fourniture de carburant, passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application de l'article 78, 79 et 80 du décret n°2016-360,

Rappelant le descriptif de l'accord cadre à bons de commande :

- Fourniture de carburant de type : Gazole, Gazole -20° et Sans Plomb 95
- Quantité globale de carburant estimée : 2 000 000 L
- Durée : 36 mois

Vu le lancement de la procédure dématérialisée sur la plateforme centreofficielles.com, le 3 avril 2017,

Rappelant les critères de jugement des offres :

- 1) Prix des prestations : 80%
- 2) Valeur technique de l'offre et respect des délais : 20%

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 mai 2017 pour ouverture des plis, et le 15 mai 2017 pour procéder à l'analyse des offres après vérifications. Après établissement du tableau d'analyse des offres, elle a retenu l'entreprise désignée ci-après selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité et rappelés ci-dessus :

- Ets BORNOT ET SERRE - 43 avenue d'Aubière – 63800 CURNON D'Auvergne
ayant obtenu la meilleure note de 19.94

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **décide d'attribuer le marché de fourniture de carburant à l'entreprise BORNOT ET SERRE de Curnon, retenue par la commission d'appel d'offres, celle-ci étant jugée la mieux disante au regard des critères énoncés**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget**
- **Autorise le maire à signer le marché d'accord cadre avec l'entreprise retenue, et les bons de commande conséquents pour sa mise en œuvre ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

OBJET : REGIE STATION SERVICE – CARTE PREPAYEES OU A CODE BARRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2017 décidant la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits issus de la vente de carburant de la station service intercommunale créée et donnée en gestion par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à la commune de Chabreloche par convention.

Vu l'arrêté de constituant la régie de recettes prévoyant que celles-ci seront encaissées selon les modes de recouvrement par carte bancaire ou cartes prépayées ou cartes avec code barre,

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal sur la vente de cartes prépayées ou à code barre et sur le mode de paiement accepté dans ce cas.

Il précise en outre que des badges sont prévus pour les administrations ou entreprises afin de leur permettre d'ouvrir un compte pour lequel une facture sera établie au minimum une fois par mois, et dont la commune se réserve le droit d'attribution et de retrait.

Considérant les risques d'impayés en matière de chèque bancaire jugés trop fréquents, et la nécessité dans le cas d'encaissement d'espèces d'acquies un coffre sécurisé,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à neuf (9) voix pour, décide que :

- 1- la vente de cartes prépayées ou à code barre ne sera acceptée qu'en l'échange d'espèces ;**
 - 2- les chèques bancaires ne seront pas acceptés ;**
 - 3- la commune se dotera d'un coffre sécurisé dont les crédits nécessaires seront prévus lors de l'établissement du budget de la station service ;**
-
- une (1) voix contre la vente de carte prépayées ou à code barre**
 - et une (1) abstention**